PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU MRC DES BASQUES

15 janvier 2024 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 15 janvier 2024, à 20h49, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April

Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers Stéphane Rioux

Gaston Paré Jean-Pierre Bélisle Bruno Gamache

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

2024-01-017 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 153 à 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, étant tous présents à la salle des délibérations le 15 janvier, à 20h49, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1. Renonciation à l'avis de convocation
- 2. Résolution Club de patinage artistique Les étoiles magiques de Saint-Jean-de-Dieu demande d'aide financière
- 3. Période de questions
- 4. Levée de la séance

Sur la proposition des membres du conseil, qui sont tous présents, il est résolu à l'unanimité :

QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire en apposant leur signature ci-dessous:

Jean-Claude Malenfant	Colombe April
Stéphane Rioux	Gaston Paré
I D' D'I' I	A . I / I .
Jean-Pierre Bélisle	Annie Lévesque-Lauzier
Bruno Gamache	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-01-018 <u>RÉSOLUTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTOILES MAGIQUES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u>

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les étoiles magiques de Saint-Jean-de-Dieu souligneront leur 30e anniversaire d'existence en 2024 ; **ATTENDU QU'**une demande d'aide financière a été présentée à la Municipalité afin de permettre tout le succès à cette activité qui sera tenue le 23 mars 2024 au Centre communautaire Jean-Claude Belisle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE la Municipalité accueille favorablement la demande d'aide financière par une contribution financière de 3 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50 par le maire.

ean-Claude Malenfant, Maire	Marc Morin, Directeur général
Marie	Directed general